



**Les deux branches du Parlement haïtien – faute de quorum – arrivent à tenir difficilement des séances, depuis des mois. Les différentes tendances politiques qui se dégagent dans les deux assemblées constituent un facteur clé dans cette situation, a observé Haïti Press Network.**

Le mardi 16 avril, la chambre des députés a adopté à l'unanimité (avec 54 voix, et le président du bureau n'ayant pas le droit de voter), la proposition de loi sur la **gratuité de l'enseignement fondamental**.

« Cette loi, votée à la chambre des députés, jouera un rôle important dans l'amélioration de l'enseignement fondamental dans le pays. Surtout, elle tient compte des enfants de rue [...] », a déclaré le président de la chambre basse, Jean Tholbert Alexis, en saluant le vote de ses collègues.

Le député Alexis, tenant compte des atouts de cette loi pour le milieu scolaire haïtien, a informé que le bureau qu'il dirige va acheminer tout de suite le texte au Sénat de la République afin que les pairs conscrits puissent se prononcer, eux aussi, sur cette loi.

Cette proposition de loi, d'une cinquantaine d'articles, est l'œuvre du député **Francenet Dénius**, de la deuxième circonscription d'Anse à Veau et l'Asile, dans le département des Nippes.

### **Une séance infirmée au Sénat**

Contrairement aux députés, les sénateurs, faute de quorum, n'ont pas pu tenir leur séance le même jour.

Ils devaient se statuer sur le rapport de la commission des affaires étrangères du Grand corps autour de la désignation de deux nouveaux ambassadeurs d'Haïti à l'étranger. L'un aux Nations Unies et l'autre à Paris.

Il s'agit du professeur Denis Régis et de Vanessa Matignon Lamothe, tous deux, désignés en janvier dernier par le président Michel Joseph Martelly.

Présents au Parlement, tout au début de la séance, les sénateurs Jean-Baptiste Bien-Aimé (Nord'Est) et Pierre Franky Exius (Sud) ont infirmé volontairement le quorum, en signe de protestation au **rapport** de la commission, chargée d'étudier le dossier des deux concernés.

Les deux parlementaires ont dénoncé la décision « unilatérale » du président de la commission des affaires étrangères, dont ils sont membres, le sénateur Wenceslass Lambert (Sud-Est), de rédiger, tout seul, le rapport.

Pour justifier sa position, le sénateur Jean-Baptiste Bien-Aimé a indiqué que « Vanessa Matignon Lamothe, qui, a-t-dit, n'a pas fournir de pièces convaincantes dans son dossier, aurait avoir la nationalité française ».

« Je n'ai aucun problème pour que le professeur Denis Régis devienne ambassadeur d'Haïti aux Nations Unies, mais cela doit se faire dans le respect des normes », a réagi, pour sa part, Pierre Franky Exius, secrétaire rapporteur de la dite commission.

Jean-Baptiste Bien-Aimé et Pierre Franky Exius ont déploré que, sans les moindres explications, l'ancien ambassadeur d'Haïti, Jean Wesley Cazeau qui a **démissionné** de son poste aux Nations Unies, près de trois mois après avoir été approuvé par le Sénat.

Le président de la commission des affaires étrangères, Wenceslass Lambert, lui, a démenti les déclarations de ses collègues.

« J'ai travaillé avec tous les membres de la commission. Nous avons rédigé le rapport ensemble. La commission a recommandé un **vote favorable** pour Denis Régis, mais elle a laissé à l'assemblée de décider sur le cas de Vanessa Matignon Lamothe, car il y avait des mésententes entre les membres de la commission dans le traitement de son dossier », a précisé Wenceslass Lambert.

Sylvestre Fils Dorcilus

sylvestref.d@hpnhaiti.com

Twitter : @sfdorcilus / @hpnhaiti

# Haïti-Parlement : Une proposition de loi votée à la chambre basse, une séance infirmée au Sénat

Écrit par SFD/HPN

Mercredi, 17 Avril 2013 13:16

---